



COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL CHS-CT EXTRAORDINAIRE DU 16/03/2020

L'ensemble des OS était présent.

En préambule, la Directrice a déclaré que les consignes données ce jour sont bien sûr évolutives en fonction du contexte et a rappelé que nos missions étaient essentielles au bon fonctionnement de l'État. Il a été fait une présentation du plan de continuité d'action définissant les missions prioritaires et le classement des personnels en 4 catégories.

Un équilibre entre protection des agents et soutien économique est préconisé.

Missions prioritaires :

Gestion fiscale : Fermeture de l'ensemble des accueils physiques, privilégier le téléphone et en dernier recours, prise de rendez-vous.

SIE : priorité leur est donnée sur les remboursements de crédit de TVA, acomptes IS, etc, suite aux dernières annonces gouvernementales.

Gestion publique locale (notamment trésoreries hospitalières) : paiement des dépenses des CL et des salaires.

Services informatiques : maintenir en priorité tous les applicatifs en lien avec les missions prioritaires. Un accès à la messagerie professionnelle depuis le portail impôt.gouv sera donné à tous les agents progressivement (messagerie nomade).

Services RH : sollicitations multiples des personnels.

Missions non prioritaires : de facto, les autres mais des précisions seront données en fin de journée via les CDS.

Les personnels sont classés en 4 catégories :

- affectés sur une mission prioritaire et non empêchés, restent sur son poste;
- affectés sur une mission prioritaire et empêchés, en autorisation d'absence;
- affectés sur une mission non prioritaire et non empêchés, peuvent être appelés en renfort sur les missions prioritaires;
- affectés sur une mission non prioritaire et empêchés sont en autorisation d'absence.

Les personnels nomades (vérificateurs, géomètres, et huissiers...) mettent fin à leurs déplacements.

Le médecin de prévention a été fortement sollicité. Par conséquent, il serait souhaitable que les agents transmettent leurs interrogations, leur demande de télétravail par messagerie au service RH avec copie au médecin de prévention.

Pour freiner l'épidémie, les mesures gestes barrières s'imposent :

- Éviter les déplacements ;
- Préconiser le paracétamol, doliprane, efferalgan, pas d'anti-inflammatoire, ni aspirine.

Si des signes respiratoires inquiétants apparaissent au bout de 4-5 jours, il faut appeler votre médecin traitant.

Le télétravail est privilégié, ainsi que la mutualisation des moyens.

L'administration est bien consciente, que le télétravail avec garde d'enfants « en bas âge » risque d'être parfois incompatible. Une souplesse sera appliquée pour ces télétravailleurs.

Un point d'information de l'administration vers les organisations syndicales sera fait régulièrement .
Nous ne manquerons pas de vous tenir informés via le site SOLIDAIRES 52.

Nous comptons sur votre solidarité.

Enfin, comme vous avez pu le lire dans différents médias, intervention du président ce soir, ça sent le confinement total..